

Financer mon Post-Doc

Si vous êtes titulaire d'un doctorat, n'hésitez pas à faire un post-doctorat.

Grâce aux liens entre le monde de la recherche en France et les laboratoires internationaux, vous pourrez nouer de nombreux contacts dans votre domaine, élargir votre réseau et assurer le lancement de votre carrière dans la recherche.

Contrat d'interface

Le contrat d'interface Inserm pour hospitaliers soutient le médecin, pharmacien ou odontologiste dans sa conduite d'activité de recherche translationnelle. Le lauréat sera ainsi libéré en partie de ses activités cliniques et pourra se consacrer à la recherche dans un laboratoire de l'Inserm (12 contrats d'interface pour la campagne 2023).

Pour qui ? Les contrats d'interface sont destinés aux praticiens hospitaliers (PH), aux professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH) et aux maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers (MCU-PH).

Les candidats sont issus d'établissements de santé du service public hospitalier ayant une mission d'enseignement et de recherche, centres hospitaliers universitaires (CHU) ou centres régionaux de lutte contre le cancer (CRLC).

Calendrier : ouverture des inscriptions : mi-Avril de l'année

Date limite de candidature : fin mai de l'année.



Laboratoire via ANR, labellisation FRM ou bourse INSERM/Région

Il peut exister des sources de financement d'un post-doctorat qui émanent de l'équipe de recherche qui accueillera le candidat. Ce financement peut avoir été obtenu dans le cadre d'un projet de recherche labélisé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) ou la Fondation pour la Recherche Médicale via la labélisation « Equipe FRM » par exemple.

Bourses internationales

Les bourses internationales Marie Skłodowska-Curie (<https://www.horizon-europe.gouv.fr/les-bourses-postdoctorales-msca-postdoctoral-fellowships-27887>) offrent un financement aux chercheurs, leur permettant de diversifier et d'élargir leurs connaissances et compétences scientifiques. Il s'agit de bourses internationales, ce qui signifie que l'établissement d'accueil demandé pour cette bourse doit être situé dans un pays différent de votre affiliation institutionnelle actuelle ou la plus récente (sauf pour les global fellowships). Le financement couvre pendant deux à trois ans : la rémunération du boursier pendant toute la durée du projet, les coûts de recherche, de formation et de réseau, les coûts de gestion et les coûts indirects.

Les chercheurs soumettent des propositions de projet en liaison avec l'organisme d'accueil prévu. Il existe deux types de bourses :

European Postdoctoral Fellowships : bourses destinées aux porteurs de projets d'une durée de 12 à 24 mois au sein d'un organisme bénéficiaire localisé dans un État Membre de l'Union européenne (UE) ou dans un Pays Associé à Horizon Europe. Les candidats peuvent être de toute nationalité.

Global Postdoctoral Fellowships : bourses destinées aux porteurs de projets d'une durée totale de 24 à 36 mois composées de deux phases :

- une phase aller, de 12 à 24 mois, au sein d'un établissement localisé dans un pays tiers (hors UE et hors Pays Associés) ;
- une phase retour obligatoire de 12 mois dans un établissement localisé dans un Etat Membre de l'UE ou un Pays Associé à Horizon Europe. Les candidats doivent être natifs ou des résidents de longue durée des États Membres de l'UE ou des Pays Associés à Horizon Europe.

Fondation
Recherche
Médicale

Post-Doc – Aide au retour en France

Aide individuelle pour un retour en France après un stage postdoctoral à l'étranger.

Critères d'éligibilité :

Demandeur : chercheur post doctorant

Profil du demandeur : chercheur titulaire d'un doctorat en sciences soutenu en France depuis 6 ans maximum à la date du conseil scientifique **ET** ayant effectué un stage postdoctoral à l'étranger d'au moins 2 ans dans le même laboratoire.

Le demandeur doit être auteur d'au moins une publication acceptée ou en révision en lien avec son stage postdoctoral à l'étranger.

Laboratoire d'accueil situé en France

NB : Le laboratoire de thèse en France peut être choisi comme laboratoire d'accueil mais une mobilité est fortement recommandée.

Retour en France : le demandeur peut être déjà revenu en France. Dans ce cas, il doit l'être depuis 6 mois maximum à la date du conseil scientifique (29/09/2023) soit après le 01/04/2023.

Intégration dans le laboratoire d'accueil : le demandeur doit intégrer le laboratoire d'accueil en France dans les 6 mois précédant ou les 6 mois suivant la date du conseil scientifique (29/09/2023) soit entre le 01/04/2023 et le 31/03/2024.